

CONCOURS POETIKA 2019

Site Web : www.poetika17.com - Courriel : concourspoetika@gmail.com

~ Conditions de participation ~

Article 1 - Préambule

Le concours est ouvert aux auteur(e)s francophones (majeurs) **du 15 février au 31 mai 2019** (cachet de la poste faisant foi). **Thème libre**. De par leur fonction, les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 2 – Présentation des textes

Chaque concurrent enverra **un ou deux textes n'excédant pas 32 vers ou lignes**. Chaque poème sera adressé **sur une seule page en 6 exemplaires anonymes dactylographiés**, interligne simple (format A4, ne pas agraffer les feuillets). Aucun texte sous forme manuscrite ne sera admis. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur le texte sous peine de refus. Les auteurs sont notés de façon anonyme. Dès réception des documents, un numéro sera attribué à chaque candidat par ordre d'arrivée et garantira l'anonymat auprès des membres du jury. Le numéro d'ordre sera reproduit sur l'enveloppe cachetée du concurrent par l'organisateur.

Article 3 – Montant des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription (frais de secrétariat) est de **14 euros**.

Article 4 – Modalités d'envoi

Chaque candidat enverra dans une grande enveloppe (courrier non recommandé), les documents suivants :

- son (ou ses) poème(s) au format A4, en 6 exemplaires non agrafés
- un chèque (ou virement international pour les candidats étrangers : IBAN FR 22 1001 1000 2001 3583 8180 W12) d'un montant de 14 euros à l'ordre de **TALAZAC**
- une enveloppe cachetée avec à l'intérieur le bulletin d'inscription dûment complété et signé (à télécharger sur le site www.poetika17.com), **en ne mentionnant sur cette enveloppe close que le titre des poèmes**
- deux enveloppes ordinaires suffisamment affranchies libellées à son nom.

Le tout à faire parvenir à :

Concours POETIKA 6 rue des Oiseaux 17600 MEDIS.

Article 5 – Responsabilité

Aucun thème n'est imposé, toutes les formes d'écriture poétique sont acceptées. L'auteur s'engage à présenter une œuvre originale et personnelle. Le jury décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause, et si la fraude est avérée, le lauréat se verra immédiatement retiré du concours. Les poèmes ne seront pas restitués à leurs auteurs. Les textes n'ayant pas été classés au Palmarès mais remarqués par le jury feront éventuellement l'objet d'une mise en ligne sur le site. La participation au concours implique la parution des poèmes sélectionnés dans un recueil collectif. Si tel est le cas, des exemplaires seront envoyés à chaque auteur retenu par le jury.

A noter que tout lauréat ayant déjà remporté un prix ne pourra pas se présenter pendant deux années de suite au concours (exemple : vous avez été lauréat en 2018, vous ne pourrez vous représenter qu'en 2020).

Article 6 – Prix

Cette année, pour marquer la 15^e Edition du Concours, **SIX prix** au total sont en jeu : 1er, 2e, 3e Prix, Prix Spécial du Jury, Mention Honorable et **Prix Nouvelle-Aquitaine** récompensant un texte portant sur la Charente-Maritime ou la Nouvelle-Aquitaine (à préciser éventuellement sur votre poème en haut à droite du texte). Autre nouveauté : hormis les six lauréats, les candidats classés au top 10 se verront attribuer un des prix mis en jeu par nos partenaires.

Premier Prix : un chèque de 100 €, une entrée au Grand Parc du Puy du Fou + autres invitations de nos partenaires.

Deuxième Prix : un chèque-cadeau d'une valeur de 50 €, une entrée au Grand Parc du Puy du Fou + autres invitations de nos partenaires.

Prix Nouvelle Aquitaine : le lauréat se verra remettre en priorité des invitations de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les autres prix : des entrées pour visiter les principaux grands sites touristiques et châteaux de la Charente-Maritime, des invitations pour les parcs, châteaux et musées de la Région Nouvelle-Aquitaine, etc. La liste des prix est régulièrement mise à jour, les nouveaux partenaires n'ayant pas encore tous donné leur réponse à la date de mise en ligne du concours. Pensez à la consulter sur le site.

Chaque lauréat recevra également un **diplôme**, l'impression de son poème sur papier spécial et son texte sera publié sur le site www.poetika17.com. Si l'un des lauréats réside hors de France, et s'il lui est impossible de bénéficier des invitations de nos partenaires pour des raisons purement géographiques, un ouvrage littéraire lui sera envoyé par voie postale en même temps que ses autres prix.

Article 7 - Litige

En cas de litige, la décision du jury est sans appel. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes conditions. Les membres du jury se réservent le droit de les modifier ou de les annuler en cas de force majeure. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des documents demandés ne sera pas retenu.